

MODES DE DESSERTE DES COLLECTIONS

Médiathèque départementale des
Hautes-Pyrénées

Juin 2024



DIFFERENTS MODES DE CIRCULATION DES COLLECTIONS



Les bibliobus pour des échanges de **500 documents maximum**



Le prêt sur place de **300 documents maximum**



Les navettes qui concernent **uniquement la circulation des réservations** (à ce jour la quantité n'est pas limitée)



LES NAVETTES



- Mensuelles ou bi-mensuelles, elles permettent de **réduire les délais d'acheminement des réservations**
 - Les circuits sont définis annuellement et **non modifiables**
- Chaque bibliothèque reçoit son **planning annuel en août**
 - Acheminement **uniquement de documents réservés** (livres, CD, DVD, matériel d'animation, ..)
- Toutes les bibliothèques sont concernées et doivent **jouer le jeu pour le bon fonctionnement du service**



A VOUS DE CHOISIR !

- Toutes les bibliothèques doivent effectuer a minima 2 échanges de grande quantité par an



BIBLIOBUS

- Le bibliobus **se déplace jusqu'e dans la commune**
- Offre de **3 000 documents imprimés**
- Echange **maximum de 500 documents** en comptant le surplus de retours

PRÊT SUR PLACE



- Le bibliothécaire fait son choix **parmi les ouvrages en rayon à la MD**
- Offre potentielle de **75 000 documents imprimés**
- Echange **maximum de 300 documents**



Le nombre d'échanges et les modalités diffèrent selon les types d'établissements et de leur personnel (Bibliothèques municipales, Bibliothèques relais, Point lecture, Dépôt). Vos référentes de territoire vous renseigneront sur votre " type d'établissement"

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

- Vous devez effectuer **au minimum 2 et jusqu'à 4 échanges** de grande quantité (300 à 500 docs) par an,
- Au maximum **3 de ces échanges** peuvent être effectués en bibliobus
- Vous pouvez convenir **d'échanges intermédiaires, de plus petite quantité, sur place à la MD65.** Ces RDV sont à fixer avec vos référentes de territoires



BIBLIOTHÈQUE RELAIS

- Vous devez effectuer **au minimum 2 et au maximum 3 échanges** de grande quantité (300 à 500 docs) par an.
- Au moins **1 de ces échanges doit** être effectué en bibliobus
- Vous pouvez convenir **d'échanges intermédiaires, de plus petite quantité, sur place à la MD65.** Ces RDV sont à fixer avec vos référentes de territoires



POINT LECTURE OU UN DÉPÔT

- Vous devez effectuer **au minimum 2 et au maximum 3 échanges** de grande quantité par an (300 à 500 documents)
- Au moins **1 de ces échanges** doit être effectué en bibliobus
- Vous pouvez **convenir d'échanges intermédiaires, de plus petite quantité, sur place à la MD65**. Ces RDV sont à fixer avec vos référentes de territoires





SERVICE DE LIVRAISON



Lors d'échanges sur place :



La Médiathèque départementale peut assurer le transport des collections pour les bibliothèques qui n'ont pas de personnel salarié.



Un seul trajet, dont la date sera fixée avec les référents de territoire, permettra de récupérer les documents sortis de vos collections et de vous amener le choix effectué sur place.



CALENDRIER



- Chaque été, les bibliothèques sont questionnées sur leur souhait de **mode et de nombre de dessertes pour la rentrée suivante**
- Les **dates des échanges en bibliobus seront fixées** par la Médiathèque départementale en respectant une temporalité sur **l'année scolaire**
- Les **dates des échanges sur place** sont à convenir avec **les référentes de territoires**



CONTACT



mediatheque@ha-py.fr

05 62 56 75 65



Ha-Py
BIBLI
RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE
DES HAUTES-PYRÉNÉES